

Contribution du CIQ Pignonnet Beauvalle pour l'enquête publique



Voir notre site web ciqpb.fr

1. Remarques préliminaires	2
2. Demandes et propositions du CIQ Pignonnet Beauvalle	2
2.1 Pour une mobilité plus douce	2
2.2 Pour une urbanisation plus raisonnée et plus verte	4
2.3 Pour un Parc Promenade de l'Arc Beauvalle et une OAP communale de l'Arc	5
3. Conclusion	7

1. Remarques préliminaires

Notre CIQ Pignonnet Beauvalle prend acte de la mise à disposition de tous les documents papier dans les lieux de consultation réservés à l'enquête publique sur Aix-en-Provence, au siège au Quatuor - Bâtiment B, 40-42 route de Galice, ainsi qu'au 12 rue Pierre et Marie Curie, les 3 autres lieux étant situés dans les mairies annexes des Milles, de Puyricard et Lyunes, de l'accueil attentif des commissaires enquêteurs et des agents municipaux, ainsi que l'accès numérique à l'intégralité des pièces du dossier dans une version plus accessible que celle proposée dans la phase de la concertation.

Nous invitons à ce propos les habitants de notre quartier qui n'auraient pas encore consulté ces documents pour s'informer plus précisément de ce qui les concerne directement ou concerne plus largement notre quartier; ni fait leur propre contribution, à se déplacer dans un de ces bureaux ou à utiliser le site web de l'enquête publique en cliquant sur ce lien <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plui-paysdaix>.

2. Demandes et propositions du CIQ Pignonnet Beauvalle

Dans le cadre de la concertation au projet de PLUi, notre CIQ Pignonnet Beauvalle avait fait part d'un certain nombre de demandes dans sa contribution "Une urbanisation raisonnée et plus verte pour une meilleure qualité de vie", dont certaines proposées en débat public avaient semblé recueillir un intérêt favorable de la part d'élus et de fonctionnaires de la ville, concernant notamment la diminution de l'urbanisation, une meilleure gestion du trafic automobile, la réalisation d'une promenade le long de l'Arc, le développement de pistes cyclables et la préservation des dernières terres agricoles que compte notre quartier, en première couronne du centre-ville et d'autant plus précieuses.

Ces éléments ne figurent malheureusement pas dans les documents aujourd'hui soumis à l'enquête publique et c'est la raison pour laquelle nous nous permettons d'y revenir dans cette contribution.

2.1 Pour une mobilité plus douce

Notre quartier Pignonnet Beauvalle souffre particulièrement d'une intensification de son urbanisation associée à une congestion automobile de plus en plus importante. Nos réseaux routiers sont saturés à certaines heures, un phénomène aggravé, de plus, par une redistribution de la circulation depuis les quartiers périphériques et qui risque de s'aggraver encore à l'avenir avec notamment la réalisation du projet de la Constance.

Notre CIQ souhaite le développement des transports en commun, avec la mise en place d'horaires mieux adaptés aux heures de pointe et de couloirs dédiés, quand cela est possible, et la création de nouvelles liaisons piétonnes et vélos avec la prise en compte dans le zonage des pistes cyclables sécurisées continues reliant les différentes composantes de notre quartier entre elles et avec les quartiers alentours, ainsi que le centre-ville, les villages des Milles et de Luynes.

Il est demandé en particulier que l'avenue du Club Hippique par laquelle transite déjà un trafic automobile important avec la zone commerciale des Milles La Pioline, qui est appelé à croître avec la réalisation de de la Constance, fasse l'objet d'études et d'aménagements permettant de fluidifier cette circulation, tout en favorisant les transports en commun et les modes de transport doux comme le vélo et la marche à pied avec la création d'une piste cyclable et d'une voie pour les bus. Notre CIQ tient à préciser qu'il ne souhaite pas d'élargissement de l'avenue du Club Hippique mais une meilleure gestion des flux aux heures de saturation en particulier des transports en commun.

Notre quartier est particulièrement touché par les stationnements sauvages, dus notamment au développement d'activités tertiaires, dont de nombreux établissements d'enseignement présents sur son territoire ou à proximité, aggravés par l'absence de parkings souterrains dans des ensembles immobiliers nouvellement construits, comme cela est le cas notamment dans la partie Beauvalle sur l'avenue du Club Hippique. Il est souhaité qu'il soit imposé aux promoteurs un nombre de places de parking souterrain. Il est souhaité également une verbalisation plus fréquente des véhicules en infraction. Notre CIQ ne souhaite pas en revanche l'aménagement de nouveaux parkings en surface, qui constituent un appel d'air à l'augmentation des véhicules, en artificialisation, de plus, des sols, alors que la priorité doit être

aujourd'hui donnée au développement des transports en commun et des mobilités douces.

Concernant l'emplacement ER 507 situé sur l'avenue du Club Hippique face au centre commercial de l'Ensoleillée sur lequel il est prévu de réaliser un parc de stationnement, nous interrogeons sur l'utilité d'un tel équipement alors même que les enjeux actuels sont de limiter l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres mobilités et de limiter l'artificialisation des sols.

Bien que le sujet ne figure pas dans le projet de PLUi, notre CIQ demande l'annulation du projet de construction par Vinci d'une bretelle d'échangeur au croisement de l'A8 et de l'A51 pour la liaison Lyon Gap via Aix-en-Provence, qui asphyxierait encore plus notre quartier déjà pris en étau par les autoroutes, au profit d'un délestage par le Val de Durance, via Senas et Pertuis, ne ramenant pas ce trafic de transit, en particulier de camions dans la ville.

Idem concernant le projet de réaménagement du rond-point de la 4e région aérienne, qui, dans le schéma prévu actuellement par la ville d'Aix-en-Provence, aurait pour conséquence d'accroître encore le trafic automobile et la pollution atmosphérique dans notre quartier déjà trop impacté par ces nuisances sans apporter d'amélioration notable de la prise en compte des modes doux. Alors que ce carrefour devrait être un diffuseur de la circulation du quartier, il est en voie de devenir un échangeur autoroutier en plein cœur de ville.

2.2 Pour une urbanisation plus raisonnée et plus verte

Notre CIQ Pignonnet Beauvalle demande un zonage avec une limitation des hauteurs des constructions qui respectent le bâti environnant, c-a-d à 7 mètres maximum dans les parties pavillonnaires, dont les anciens lotissements de "Saint Michel du Pignonnet" et de "Corniche de la Riviera", et à 13 mètres maximum dans les parties déjà les plus densément urbanisées.

Nous demandons que le zonage et son règlement imposent un respect strict des surfaces de terre plantée de minimum 60% dans les zones à 7 m et 50% dans les zones à 13 m, ainsi que la pérennité de cette végétation, en particulier des arbres de haute tige.

Partout où cela est possible et particulièrement dans les zones les plus densément construites et dans les zones les plus polluées, nous demandons un plan massif de végétalisation et la création d'espaces boisés, en particulier en bordure ou en surplomb des autoroutes, pouvant faire office de puits de carbone en même temps que barrières anti-bruit et anti-chaleur.

Nous demandons que le règlement du PLUi impose des limites strictes de bruit et de pollution auxquels les habitants et les usagers peuvent être soumis journallement, conformes aux réglementations sur la santé. À cet égard, bien que cela ne relève pas du PLUi, nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer pour demander une nouvelle fois la relocalisation de la chaufferie biomasse située dans notre quartier où elle constitue une source de nuisances qui ne cesse de croître avec l'augmentation du nombre d'immeubles qui lui sont rattachés dans une zone moins densément urbanisée.

2.3 Pour un Parc Promenade de l'Arc Beauvalle et une OAP communale de l'Arc

Dans la partie Beauvalle, le long des rives de l'Arc, notre CIQ demande le classement en emplacements réservés zone naturelle des tronçons qui ne le sont pas encore afin de permettre les aménagements des rives de l'Arc et le projet de parc de l'Arc, comme cela était prévu dans l'OAP n°3 Beauvalle du PLU de 2015, ainsi qu'un ensemble de terrains, attenants au chemin des Cavaliers menant au bord de l'Arc, classé en zone 2AU (à urbaniser) dans le PLU et l'OAP Beauvalle de 2015. Il est demandé à ce que le classement de ces terrains, répertoriés sous les intitulés suivants dans le PLU de 2015, HY0137, HY0138, HY0039, HY0040, HY0234, HY0035, HY0183, HY0061, HY0062, HY0063, puisse être revu en zone naturelle afin qu'ils puissent être utilisés à nouveau comme des terrains agricoles ou intégrés au projet de parc de l'Arc.

Nous demandons que tous les moyens soient mis en œuvre pour assurer une protection complète du fleuve et de ses abords contre les projets immobiliers et contre les risques d'inondation afin d'éviter les conséquences de crues majeures catastrophiques sur l'habitat, en maintenant un tissu arboré le long des rives de l'Arc.

Pour rappel, cette partie Beauvalle, à proximité de l'Arc, compte l'exploitation maraîchère aujourd'hui dénommée les Paniers de Cérès, ex Cereprim/Cereplant, pionnière du bio en Provence, et le Club Hippique Aix-Marseille, première société hippique urbaine de France. Notre CIQ souhaite qu'une attention particulière soit apportée à la pérennisation de ces activités qui constituent des atouts précieux pour notre quartier et la ville d'Aix-en-Provence toute entière.

Notre CIQ demande la réalisation des aménagements du bord de l'Arc sous la forme d'une Promenade/ Parc de la Beauvalle qui s'inscrirait dans la continuité de l'actuelle promenade de l'Arc, dans l'esprit du parc naturel "eco-jardin" Christine Bernard. Il pourrait constituer un élément d'une OAP communale de l'Arc, que nous appelons également de nos vœux, au-delà de notre quartier, avec un cheminement rustique le long des berges du petit fleuve, de Palette jusqu'à Roquefavour. Ce nouvel espace Promenade/ Parc de la Beauvalle pourrait comporter des espaces ludiques ainsi que pédagogiques autour de la gestion de l'eau, de l'agriculture biologique, des jardins de pluie etc, une dimension pédagogique particulièrement adaptée à notre quartier riche en établissements scolaires. Il n'apporterait pas seulement un grand bénéfice écologique. Il permettrait aussi aux habitants et aux usagers du quartier d'avoir un espace de vie et de convivialité où se promener et pratiquer des activités de loisirs. Il permettrait également, étant dans la continuité de l'actuelle promenade de l'Arc, de relier entre eux les quartiers sud de la ville traversés par le fleuve de l'Arc par de nouveaux cheminements piétons et cyclistes, ces derniers pouvant être rattachés également à la promenade de la Torse, affluent de l'Arc, qui traverse la ville du nord au sud et au Parc naturel urbain, créant ainsi un nouveau maillage le long des cours d'eau et des espaces arborés de la ville.

Au-delà de notre quartier, l'aménagement des rives de l'Arc pour créer une grande promenade de l'Arc constituerait pour Aix-en-Provence et le Pays d'Aix un projet à la hauteur des défis climatiques et sociétaux, répondant aux objectifs des orientations majeures thématiques définies par ce PLUi concernant les ressources naturelles, les

paysages et la biodiversité, ainsi que la santé et le bien-être. L'aménagement des rives de l'Arc et la création de ce parc n'apporterait pas seulement un grand bénéfice écologique. Il permettrait aussi aux habitants et aux usagers du quartier d'avoir un espace de vie et de convivialité où se promener et pratiquer des activités de loisirs. Il permettrait également, étant dans la continuité de l'actuelle promenade de l'Arc, de relier entre eux les quartiers sud de la ville traversés par le fleuve de l'Arc par de nouveaux cheminements piétons et cyclistes, ces derniers pouvant être rattachés également à la promenade de la Torse, affluent de l'Arc, qui traverse la ville du nord au sud et au Parc naturel urbain, créant ainsi un nouveau maillage le long des cours d'eau et des espaces arborés de la ville.

Au-delà de notre quartier, une OAP communale de l'Arc constituerait pour Aix-en-Provence et le Pays d'Aix un projet à la hauteur des défis climatiques et sociétaux, répondant aux objectifs des orientations majeures thématiques définies par ce PLUi concernant les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité, ainsi que la santé et le bien-être.

3. Conclusion

Le CIQ Pigonnet-Beauvalle est conscient de l'attractivité de la ville qui se traduit par l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles activités, d'où l'intérêt que nous portons à la révision du PLUi. Cependant la qualité de vie et le bien-être des habitants nous paraissent un enjeu majeur et essentiel qu'il est absolument nécessaire de prendre en considération. Les points évoqués dans notre contribution, et rappelés ci-dessous, permettent, selon nous, de trouver le juste équilibre entre développement et bien-être du quotidien.

Récapitulatif

Notre CIQ demande :

1. une matérialisation claire des axes de transports en commun (actuel et projeté) en relation avec les développements et la densification urbaine
2. la création de nouvelles liaisons piétonnes et vélos avec des pistes cyclables sécurisées continues reliant les différentes composantes de notre quartier entre elles et avec les quartiers alentours, ainsi que le centre-ville, les villages des Milles et de Luynes, avec des emplacements réservés sur l'ensemble des tracés et une ou plusieurs OAP dédiés

3. un aménagement adapté de l'avenue du Club Hippique permettant de fluidifier la circulation, tout en favorisant les transports en commun et les modes de transport doux
4. la mise en place d'obligation de créer des parkings souterrains dans les nouveaux programmes
5. un zonage avec une limitation des hauteurs des constructions à 7 mètres maximum dans les parties pavillonnaires et à 13 mètres maximum dans les parties déjà les plus densément urbanisées
6. la prise en compte dans le règlement écrit de l'obligation de respect des surfaces de terre plantée de minimum 60% dans les zones à 7 m et 50% dans les zones à 13 m, ainsi que la pérennité de cette végétation, en particulier des arbres de haute tige
7. un zonage clairement identifié et une obligation de végétalisation et de création d'espaces boisés, en particulier en bordure ou en surplomb des autoroutes
8. la prise en compte dans le règlement écrit de l'obligation du respect des limites de bruit et de pollution, conformes aux réglementations sur la santé
9. le classement en emplacements réservés zone naturelle des tronçons qui ne le sont pas encore afin de permettre les aménagements des rives de l'Arc et le projet de parc de l'Arc
10. le classement en zone naturelle des terrains, répertoriés sous les intitulés suivants dans le PLU de 2015, HY0137, HY0138, HY0039, HY0040, HY0234, HY0035, HY0183, HY0061, HY0062, HY0063 afin qu'ils puissent être utilisés à nouveau comme des terrains agricoles ou intégrés au projet de parc de l'Arc
11. la réalisation des aménagements du bord de l'Arc sous la forme d'une Promenade/ Parc de la Beauvalle et la création d'une OAP communale de l'Arc pour définir les intentions de ce projet
12. la création d'une OAP Quartier du ¼ d'heure pour le Quartier de l'Arc

Notre CIQ s'oppose au:

13. projet de construction par Vinci d'une bretelle d'échangeur au croisement de l'A8 et de l'A51 pour la liaison Lyon Gap via Aix-en-Provence, qui par ailleurs ne figure pas au PLUI

14. projet actuel de réaménagement du rond-point de la 4e région aérienne, qui ne prend pas en compte la pollution atmosphérique, l'amélioration notable de des modes doux et de la notion de ville du ¼ d'heure pour les habitants et qui va de surcroît augmenter le trafic autoroutier à l'intérieur de la Ville.